

Observation de l'evêque
d'Orléans 1555, R. Prunelle de Orly

10

May (1555) / Ruyter eutendu de l'evêque d'Orléans ce que les ditz fonde
adversy sur le fait de l'evêque de la bende d'ordinaire que
l'evêque vous a donné en charge de mener, mais
l'evêque vous dehuoir escrire a. mot pour vous faire
entendre moy s'extoy pour ce que ces évêques et révérends
pouvez porter ^{d'ordinaire} ~~de l'ordinaire~~ a vous fait ~~de l'ordinaire~~
par et aux gens de guerre & de guerre q'ordinaire
soulay s'oubler de révérends se ~~de l'ordinaire~~ sur les fictions,
ce que ne se so fait ~~de l'ordinaire~~ sans grande foule ~~de l'ordinaire~~
du point Il vous peut soulever moy au ~~de l'ordinaire~~
vous espris en a Buzelles et me tenir propos de
Codaix va boushault pour d'ordinaire ~~de l'ordinaire~~ esprit
de ~~de l'ordinaire~~ ~~de l'ordinaire~~ de l'ordinaire de l'ordinaire
en vrs bende d'ordinaire que w vous respondy que
ce ne se pouvoit ~~de l'ordinaire~~ effectuer ven que si
moy en charge plate fiction de la quelle ~~de l'ordinaire~~
foules il ne se pouvoit abstenir ny espérer a
vous propos selon que solable charge de l'ordinaire
requiert. Quant le mesmes d'ordinaire ce au ditz
Boushault quant il m'ay a parole de p'oy de p'oy
votre p'oy ~~de l'ordinaire~~ Buda / ~~de l'ordinaire~~ ~~de l'ordinaire~~
Et outre a d'ordinaire ~~de l'ordinaire~~ au ~~de l'ordinaire~~ ~~de l'ordinaire~~
red. Evêque d'Orléans ce q' mes appercueys de l'ordinaire
d'ordinaire Boushault de révérends colle bde de gens esordinaire
tant d'ordinaire d'ordinaire que ordinaire, les fait ~~de l'ordinaire~~
espris ~~de l'ordinaire~~ se detenuir ~~de l'ordinaire~~ a Valénois et es évêques
s'extoy du service ordinaire en vrs bende, auoir
autrui p'oy d'ordinaire ~~de l'ordinaire~~ que de révérends ~~de l'ordinaire~~
evêque desquelles w ~~de l'ordinaire~~ que vous ~~de l'ordinaire~~
fait part mais ~~de l'ordinaire~~ ces d'ordinaire ~~de l'ordinaire~~ que
s'ordinaire ~~de l'ordinaire~~ ~~de l'ordinaire~~ ~~de l'ordinaire~~ ~~de l'ordinaire~~
estre ~~de l'ordinaire~~ ~~de l'ordinaire~~ et que les gens quel a en en
sa ~~de l'ordinaire~~ esordinaire ne tout semblant d'ordinaire ~~de l'ordinaire~~
en les ~~de l'ordinaire~~ ~~de l'ordinaire~~ ~~de l'ordinaire~~ ~~de l'ordinaire~~ ~~de l'ordinaire~~
ce que ~~de l'ordinaire~~ ~~de l'ordinaire~~ ~~de l'ordinaire~~ ~~de l'ordinaire~~ ~~de l'ordinaire~~
d'ordinaire ~~de l'ordinaire~~ ~~de l'ordinaire~~ ~~de l'ordinaire~~ ~~de l'ordinaire~~
l'ordinaire d'ordinaire Boushault ~~de l'ordinaire~~ pour les affaires
de vrs d'ordinaire bende d'ordinaire, La ne vrs p'oy



Qu'est-ce que vous direz au regard d'un papey. que ne
ne peut ne attendre passer au tout ordre et
ordonne & a elle d'une quad bay a dresse les
vndes ordinaires quost de chereur et nous en
velles godelly hmes et autres gens de service de
la subretoy de S. ju. et natifs de n. pays /
Et ~~vous ont~~ la dite ordonnance n'est esee / et
il y a plusieurs raisons et godelly pour quey ne
ne la trouvez le mieu de n. ser. au lieu /
Mais par ou vous que amoz & les huys et familles
de la fauv. vnd. d'ou l'oe. de n. des subrety
ne deloyz venir estrangers d'ou aucun peur de
la fauv. p'cedant en tout p'cedent p'cedent des
subrety de S. ju. puis q' il a pleu a S. ju. vous
accorder les 50. hmes d'ou l'oe. de n. vous
pour faire. Et vous pourriez de quelque l'oe. de n.
qui fait p'cedent n'ou l'oe. a quelque place dans
en tout l'oe. de n. et qu'on n'ou l'oe. de n. de n.
Et en cas que l'oe. de n. de n. de n. de n.
en espee n'ou l'oe. de n. de n. de n. de n.
vous pourriez de n. de n. de n. de n. de n.
A l'oe. de n.

et temps

29 octobr 1583.

9

Seigneurie de
Dordrecht 1583

oy consy //

Avant entendu de l'entente d'arras ce

que luy auez admeu su le fait de la bende dordrecht que
 lempereur monseigneur. vous a donnez et esgize de pientu ma
 simble vous denou et scripou ce mot. pour vous faire entendre
 moy Intencroy pour ce que ces amoyz et Remoyz pouront portez
 domlinge et profudire a vous et amy gens de gentes. que ce pendint
 sonz ombre de ce ste artente su l'irment su les frontures
 que ne se fait ansy sans grande fouelle du puy. Je vous penet
 somme moy consy. que vous estant icy a bremelles, et mo
 tenant propos de vudant Guy bonfonet, declarant vob Intencroy
 et de luy double puid de de vuez bende dordrecht. que Je
 vous Respondez que ce ne se pourroit convenablement effectuier,
 ven que il auez et esgize place fronture de laquelle Je me se
 pourroit absentir ny esloigner a tous propos. Je voy que semblable
 esgize de l'entente d'arras, Je meismes declarer Je vudat
 bonfonet quant il mey a parole icy depuis vob partement d'ar
 bruda Et outou ce luy commuque auez ledit entente d'arras
 ce que me appertenois de l'entencroy dudit de bonfonet de l'empereur
 trece bende de gens estrangiers tant hommes d'armes que huyards,
 Les faisant detenu a ballenrimes et es Remoyz sonz respon
 du stant vudant et trece bende, et ney autres p'furellantiz
 que Je Remoyz auez l'entente d'arras. Desquelles Je me
 doubte Je vous auez fait p'nt. Mais comme de ces dycais Je
 penet sonde l'entente fuyt, Et que l'entente ledit de bonfonet
 estue l'entente icy, et que les gens qui a en sy sa compaignie
 estrangiers ne font semblant d'entente l'entente et l'entente

Paul Orange

ac

ores qmz ayent este . Licentiez et s'ecuz en qua' tenu le
este den pour la R'vante . et que bons auez r'script au
conseil de becheyol' queque mot concernent cassane dndit de
hongneit . pour les affaires de vuez benie d'ordomane fe en
dus peny obiecter bons d'ur' vmbtement moy' intencioz . qm
de mo peny ne intenc passir on Rompe l'ordie et ordomane
que a este donne quant loy a dresse ces benies ordomane
quest de p'ntectio et nomme y' d'elles gentiz hommes
et autres gens de subme de la subgetioz de sa pnt' et p'nt'
de ce pays . Et sans l'adit' ordomane il y a plusieurs
p'ntes et grandes pouvoiz q' ne t'roment comenc' des esu
antement . Pour ce bons que auez le moy' et f'uncte de
f'ure vuez benie bonne et des subgetz que d'entz es'chib
est'ungreus . v'ns p'nter p'ame de la f'ure y' toute p'fectio
singulere des subgetz de sa pnt' . p'ns qm' a p'len ce sa pnt'
bons accordes les r'vante hommes d'ames . Et bons p'ntes
de queque licentiant qui soit p' somange moy' vbligé a queque
place dont y' font besong et temps sa pnt' y' p'nter t'rom
subme . Et y' ras que t'romes de f'uncte y' ce que bons ay
r'script y' dessus . bons bons p'ntes t'romes t'rom moy' p'nt'
y' commuq'nes plus p'fectuement . Et tant Moy'
cons' qm' fe fait guide de bons . Et s'ont a b'ng'elles
de v'ns . docteur 1883